

CHARTRE NUMERIQUE

Mise à jour du 18/05/2026

Cette charte s'applique à tous les utilisateurs, élèves et personnels des outils numériques à usage pédagogique ou professionnel du Collège Roqua.

Généralités :

L'usage d'internet, des réseaux et des services numériques de communication est soumis au respect du droit en vigueur.

L'utilisateur doit respecter :

- les lois relatives à la propriété intellectuelle ;
- les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- les lois relatives au droit à l'image et au respect de la vie privée.

L'établissement et l'Académie de Grenoble s'engagent à ce que les outils utilisés respectent le RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données qu'il peut exercer auprès du Chef d'établissement ou du Délégué à la Protection des Données de l'Académie.

Conditions d'accès au réseau pédagogique local :

L'utilisation du réseau pédagogique par les élèves ne doit se faire que dans le cadre d'un cours ou sous le contrôle d'un membre adulte de la communauté éducative.

Les outils numériques (salle informatique, tablettes, etc.) doivent être préalablement réservés par les professeurs.

Sauf exception, l'accès au réseau pédagogique est soumis à une authentification par identifiant et mot de passe. Ce droit d'accès fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite et est supprimé dès que l'utilisateur ne fait plus partie de l'établissement. L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait et la communication à des tiers de ces informations engage la responsabilité de l'utilisateur.

Le dossier personnel ne sert qu'à conserver des travaux personnels. Chaque utilisateur est responsable du contenu qu'il y dépose.

Il est impératif de fermer sa session avant de quitter un poste de travail.

Seuls les administrateurs réseau sont autorisés à modifier la configuration d'un outil numérique. Le téléchargement et l'installation de logiciels ou d'applications sont interdits.

Respect de la déontologie informatique et numérique :

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service qu'à des fins pédagogiques, éducatives ou professionnelles. Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage. Il a aussi la charge, à son

niveau, de contribuer à la sécurité générale. En particulier il s'engage à :

- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau ;
- Ne pas altérer volontairement des données sur un des systèmes informatiques ;
- Ne pas introduire de programmes malveillants (virus, logiciels espions, etc.) ;
- Ne pas omettre de signaler toute anomalie aux administrateurs ;
- Ne pas masquer sa véritable identité lors de l'utilisation d'une messagerie ;
- Ne pas s'approprier et utiliser l'identifiant et le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- Ne pas procéder à des téléchargements illégaux (droit d'auteur).

Usages des appareils personnels :

La connexion de périphériques de stockage (clés USB, disques durs) doit faire l'objet d'une analyse antivirus préalable. L'établissement ne peut être tenu responsable des pannes, pertes de données ou dommages survenant sur le matériel personnel lors de son utilisation au collège.

Usages d'internet :

Sauf autorisation dans un cadre pédagogique défini, toute consultation par les élèves doit se faire en présence d'un membre adulte de la communauté éducative, qui s'engage à exercer une supervision active des sites consultés et à mettre fin à tout comportement inapproprié.

L'accès à internet est réservé exclusivement aux activités d'apprentissage (recherches, programmation, utilisation de plateformes numériques) et aux besoins professionnels.

La connexion à des services de messagerie instantanée tiers (type WhatsApp, Discord, etc.) n'est pas autorisée. Seules sont autorisées les messageries ministérielles (Tchap, par exemple). L'accès à des blogs et à des sites à caractère pornographique, xénophobe, antisémite ou raciste est strictement interdit.

Lors de l'utilisation des outils de communication, il est interdit d'envoyer des messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire et, de manière générale, de diffuser des contenus susceptibles de constituer une infraction pénale. Le respect d'autrui et la courtoisie s'appliquent partout, y compris sur les réseaux sociaux et messageries privées.

Usage des outils d'Intelligence Artificielle (IA) :

L'usage d'outils d'IA par les élèves pour un travail scolaire est strictement soumis à l'accord préalable de l'enseignant et au respect des conditions d'âge de l'outil (majorité numérique à 15 ans).

Tout travail réalisé avec l'aide d'une IA doit le mentionner explicitement en précisant l'outil utilisé et la nature de son apport. Utiliser une IA pour rédiger un travail à sa place sans le mentionner est considéré comme du plagiat.

L'utilisateur s'engage à vérifier l'exactitude des informations fournies par l'IA. Celle-ci ne dispense pas de la recherche documentaire classique.

Il est strictement interdit d'insérer des données personnelles (nom, prénom, photo, situation privée) ou des travaux d'autres personnes dans les requêtes (prompts) des IA grand public. Cette règle s'applique à tous les utilisateurs (élèves et personnels).

Contrôles :

L'établissement, dans un souci de protection des élèves mineurs, se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès à des contenus illicites ou interdits aux mineurs.

L'établissement se réserve le droit de mettre en œuvre des moyens techniques (contrôle des dossiers, suivi des connexions et de l'utilisation des postes informatiques, lecture des journaux d'activités du ou des serveurs) afin de vérifier que l'usage des systèmes informatiques est bien conforme aux règles indiquées dans la charte.

Pour des raisons techniques, l'établissement peut analyser et contrôler l'utilisation des services et se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

Le non-respect des principes établis ou rappelés par cette charte peut donner lieu à des punitions ou à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Un signalement auprès du Procureur de la République pourra être fait.